

Exercice du droit syndical dans la FPT

TOO021EXDS

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Maîtriser le droit syndical
- Connaître les acteurs et les procédures
- Faciliter les relations sociales

Public Visé

Agents territoriaux qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont des relations avec les organisations syndicales

Objectifs pédagogiques

- . Maîtriser le droit syndical
- . Connaître les acteurs et les procédures
- . Faciliter les relations sociales

Méthodes et moyens pédagogiques

- Conférence-débat
- Entraînement pratique avec des documents
- Sur l'aspect juridique, exposé théorique
- Échanges d'expériences entre les participants
- Support documentaire et tableau de papier
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert du statut de la fonction publique et du dialogue social

Pré Requis

- Pratiquer dans un service RH, ou désirer s'initier au droit syndical
- Avoir des connaissances statutaires

Parcours pédagogique

- **La rénovation du dialogue social**
- **L'encadrement du dialogue social dans la loi du 6 août 2019**
- **Les fondements juridiques du droit syndical**
 - La liberté et la représentativité syndicale (constitution et organisation des syndicats, adhésion...)
 - Zoom sur l'organisation d'un syndicat
 - Le rôle des syndicats négociation, accords collectifs, action en justice
 - Les limites à l'exercice du droit syndical
- **Le droit de grève : corollaire du droit syndical**
- **Les conditions matérielles d'exercice du droit syndical dans la FPT**
 - Locaux syndicaux (mise à disposition...)
 - Utilisation des TIC
 - Information syndicale : réunions, affichage de documents, distribution...
- **La situation des représentants syndicaux**
 - Les autorisations spéciales d'absences (ASA)
 - Les autorisations d'absence (AA)
 - Les décharges d'activité de service (DAS)
 - Zoom sur le rôle des CDG
 - La mise à disposition auprès d'une organisation syndicale
 - Le détachement pour mandat syndical
 - Le congé de formation syndical
 - Les garanties liées aux mandats syndicaux

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form. Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation. Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575



Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes



Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	1 260.00
Inter Adhérent (Par personne) :	1 160.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org